

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-11-4

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

PACTE POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE DURABLE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PROPOSITION D'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Le « Pacte pour une économie locale durable » est la nouvelle feuille de route de développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). Co-construit avec les acteurs économiques locaux, il a pour objectif d'amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transition vers une économie locale plus durable, sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre.

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace soit partenaire de ce pacte, en valorisant en particulier le Plan alsacien de rebond, solidaire et durable adopté par l'Assemblée délibérante le 26 mars 2021, le Plan Arbre ou les orientations du futur Plan Climat, qui y trouvent de multiples déclinaisons et mises en perspective. Aucun engagement financier n'est attendu.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 22 avril 2021.

1. Contexte et objectifs du « Pacte pour une économie locale durable » initié par l'Eurométropole de Strasbourg

Le « Pacte pour une économie locale durable » est la nouvelle feuille de route de développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), en lieu et place de

la démarche « Strasbourg Eco 2030 » conduite précédemment. Co-construite avec les acteurs économiques locaux, le Pacte se veut un acte d'engagement pour préparer l'avenir du territoire métropolitain.

Il a pour objectif d'amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transition vers une économie locale plus durable, un développement local plus équilibré, sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre et qui positionne Strasbourg comme laboratoire européen des transitions.

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite l'adhésion du plus grand nombre en proposant aux partenaires potentiels (collectivités, chambres consulaires, acteurs économiques, associations, etc.) de s'engager à leur niveau, et de faire connaître et valoriser les politiques et les actions qu'ils portent, et qui s'inscrivent en cohérence et synergie avec les grandes orientations du Pacte, qui s'articulent autour des sept engagements communs suivants :

- Se connaître, se faire connaître, se faire confiance ;
- Renforcer la résilience de la métropole face aux crises multiples ;
- Expérimenter, innover et transformer durablement le territoire ;
- Faire du numérique et de la donnée des accélérateurs de la transition écologique et sociale ;
- Développer les compétences et l'accès à un emploi pérenne pour tous ;
- Favoriser les dynamiques économiques inclusives sur tout le territoire ;
- Garder le cap collectif pour suivre les transitions du territoire.

Ces engagements sont déclinés en engagements transversaux et réciproques pour tous les partenaires.

En termes de gouvernance, le mode partenarial est privilégié :

- Une Assemblée du Pacte, qui réunit les signataires pour évaluer chaque année les engagements pris ;
- Un Comité de convergence, qui réunit les exécutifs des partenaires institutionnels deux fois par an pour piloter les stratégies ;
- Un Comité opérationnel, qui réunit régulièrement les services des partenaires pour partager et coordonner les actions ;
- Les Communautés économiques, qui mobilisent les démarches sectorielles, les écosystèmes locaux (Territoires de santé de demain, Ruche digitale, Service public de l'emploi de proximité, etc.) et les associations d'entreprises (PAS, P2I, 3, etc.), qui ensemble contribuent aux travaux du Pacte ;
- Un outil dédié, le « baromètre du Pacte », qui mesure la réussite des engagements, à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, en complément d'un tableau de bord de l'économie territoriale.

2. La Collectivité européenne d'Alsace est attendue à plusieurs niveaux

- En qualité de membre du Comité de convergence (niveau politique et stratégique) et du Comité opérationnel (niveau technique de coordination) ;
- En tant que partenaire du pacte, porteur d'engagements génériques et d'engagements individuels (déclinaisons de ses politiques et dispositifs propres en cohérence avec le Pacte), voire de projets communs (dans le cadre de futures contractualisations) ;
- En tant que signataire du « Pacte pour une économie locale durable » prévue aux « Rencontres économiques de Strasbourg » le 10 mai 2021 (événement en visioconférence, selon des modalités qui restent à préciser).

3. Des pistes pour l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace soit partenaire du « Pacte pour une économie locale durable » de l'Eurométropole de Strasbourg, en valorisant ses politiques publiques, en particulier le Plan alsacien de rebond, solidaire et durable, le Plan Arbre ou encore les orientations du futur Plan Climat ou de la nouvelle stratégie de développement touristique en cours d'élaboration, qui y trouvent de multiples déclinaisons et mises en perspective.

Sans viser à l'exhaustivité, on peut citer quelques actions concrètes à titre d'illustration :

- Déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier de la CeA : tous les collèges du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) sont inclus dans le périmètre initial ;
- Lutte contre les îlots de chaleur dans les collèges et les EHPAD : expérimentations en cours telle celle du collège de La Robertsau ;
- Actions en faveur des circuits courts de l'usage du bois et des filières d'excellence du bois : des propositions de partenariat ont été faites à l'Eurométropole et à la Ville de Strasbourg ;
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique et s'inscrivant dans le cadre d'une démarche éco-responsable, et création d'un fonds d'investissement pour la digitalisation de l'offre touristique ;
- Projet de création de la société d'énergie verte « Alsace Energie » dont le plan d'affaires intègre le raccordement de logements (quartier des Ecrivains à Schiltigheim et à la Meinau) et des équipements publics dont le collège Lamartine à Bischheim ;
- Promotion d'un réseau de tiers lieux à l'échelle de l'Alsace pour favoriser le développement du télétravail et limiter les déplacements vers les grands centres urbains ;
- Les futurs contrats de développement territoriaux pour accompagner les grandes transitions à l'œuvre, qu'elles soient d'ordre démographique, écologique, énergétique, alimentaire, numérique ou des mobilités ;
- Le partenariat avec la CCI Alsace Eurométropole pour promouvoir le déploiement de la plateforme de business sourcing à l'échelle transfrontalière ;
- Lancement d'une étude prospective sur les futures grandes zones de développement économique à l'échelle de l'Alsace, en croisant les enjeux environnementaux et énergétiques, l'approche zéro artificialisation des sols, la pression foncière, la forte densité de l'espace rhénan, les défis de l'accessibilité des grandes zones urbaines ;
- Le service public pour l'insertion et l'emploi (SPIE) alsacien au service de la fluidité du parcours du bénéficiaire du RSA (circuits courts vers l'emploi, accompagnement des entreprises dans leurs recherches de salariés via la plateforme Job Connexion, soutien à l'emploi dans les quartiers prioritaires QPV, démarche GPTEC pour les métiers en tension, actions en faveur des étudiants en grande précarité, etc.), dont les interactions avec le territoire métropolitain sont nombreuses.

Il est précisé que l'adhésion au « Pacte pour une économie locale durable » de l'Eurométropole de Strasbourg n'emporte aucun engagement financier.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'engagement de principe de la Collectivité européenne d'Alsace dans le « Pacte pour une économie locale durable » de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), joint en annexe au présent rapport, en valorisant ses politiques publiques s'inscrivant en cohérence et en synergie avec les orientations de ce pacte ;

- De prendre acte que l'adhésion au « Pacte pour une économie locale durable » de l'Eurométropole de Strasbourg n'emporte aucun engagement financier pour la Collectivité européenne d'Alsace ;
- De m'autoriser à signer ledit pacte ;
- De désigner Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Vice-Présidente, pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Comité de convergence du Pacte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY